

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 13 octobre 2023 à 18h, à l'Espace Saint Exupéry

<b>Date de convocation :</b> 4 octobre 2023	<b>Le quorum étant atteint :</b> Conseillers en exercice : 39
<b>Président de séance :</b> M. Eric LE DISSÈS, Maire	Présents : 26 Représentés : 13 Absents : 0
<b>Secrétaire de séance :</b> Mme. Amandine PRUVOST	<b>Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :</b>
Délibération publiée le :	Suffrages exprimés : 38
Enregistrée en Sous-Préfecture le :	Votes pour : 34 Abstention : 1 Mme Gargani
Accusé de réception en Sous-Préfecture n°	Votes contre : 4 Non participations : 0 M. Aléo, M. Iries, Mme Lovera, M. Martinez

**Présents :** LE DISSÈS Eric, COLIN Patricia, TERRIER Gérard, ARGENTI Céline, BIOLLEY Claude, VILORIA Patrick, ABADIE Dominique, ROS Marie-Rose, CANTO Bernard, AUFFRET Yves, PENELET Sylvia, VINCENTELLI Michel, POMMIER Jocelyne, CAMISULI Antoine, BELLON Patricia, VANDEVOORDE Claudette, CHARVOT-ISNARD Jeanine, FODERA Bina, PRADEL Véronique, MIGLIORE Eric, PANAGOUDIS Grégory, MICOTTI Sophie, PRUVOST Amandine, IRLÈS André, ALEO Adrien, GARGANI Marie Claude.

**Pouvoirs :** CATONI Monique à LE DISSÈS Eric, TARDY Véronique à TERRIER Gérard, BLOCQUEL Jean-Marc à ARGENTI Céline, FLORENTINO Manuel à BIOLLEY Claude, LO IACONO Michel à VILORIA Patrick, SANCHEZ Anthony à ABADIE Dominique, ARAKÉLIAN Rémy à ROS Marie-Rose, ESCOLLE Laurent à CANTO Bernard, PENNICA Christelle à AUFFRET Yves, BRIÈRE Isabelle à PRADEL Véronique, GRASSINI Joseph à MICOTTI Sophie, LOVERA Magali à IRLÈS André, MARTINEZ Jean à ALEO Adrien.

<b>N°23101317</b>	<b>Création d'un poste de vacataire « Chargé de mission Informatique ressources humaines »</b>
-------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;  
Vu l'avis de la commission Finances, Administration générale, Personnel, rendu le 7 septembre 2023 ;

Considérant les nécessités de service de la Direction Système d'Information et de la Direction des Ressources Humaines ;  
Considérant que les trois conditions cumulatives pour qu'un emploi soit qualifié de vacataire sont réunies :

- occupation d'un emploi non permanent, en dehors de toute considération de volume horaire ;
- rémunération attachée à l'acte et sur états mensuels ;
- réalisation d'une tâche précise et déterminée dans le temps.

Il convient d'accompagner la Direction des Ressources Humaines dans le domaine informatique pour assurer la mise en œuvre des évolutions réglementaires (nouveau Rapport Social Unique, Données Sociales mensuelles...) et le suivi du SIRH (Système d'Information Ressources Humaines). Ainsi, il est proposé de créer un poste de vacataire « Chargé de mission informatique ressources humaines » selon les modalités suivantes :

- Niveau de recrutement : BAC +5 en informatique et expérience de plus de 5 ans en informatique ressources humaines ;
- Durée : du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 octobre 2024 ;
- Rémunération à la prestation d'une journée : 400 euros bruts.

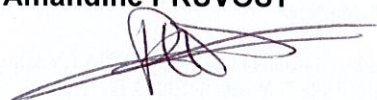
La prestation sera effectuée avec un nombre d'interventions limité à 22 vacations annuelles.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **de créer** un poste de vacataire « Chargé de mission informatique ressources humaines » dans les conditions telles que définies ci-dessus,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à recruter un agent dans ce cadre,
- **de dire** que les crédits sont ouverts au budget 2023, chapitre 012.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire de séance,  
Amandine PRUVOST**



**Le Maire,  
Eric LE DISSÈS**



*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille, par courrier ou par saisine dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*